



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 juin 2021  
Compte Rendu

L'an deux mille vingt et un, le huit juin, à 19 Heures 00, à MONTREUIL-LE-GAST (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

### Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. ELORE Emmanuel	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain	<u>Montreuil-le-Gast</u>	Mme OBLIN Anita
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle	<u>Mouazé</u>	M. BOUGEOT Frédéric
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. LOUAPRE Bernard
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. LECONTE Yannick
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal		Mme BLACHE Marianne
	M. GUERIN Patrice	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	Mme BERNABE Valérie		M. DUMILIEU Christian
	Mme KECHID Marine		Mme HAMON Carole
<u>Melesse</u>	M. JAOUEN Claude	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	M. LEGENDRE Bertrand
	M. MARVAUD Jean-Baptiste	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon	<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
	Mme EON-MARCHIX Ginette	<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel

### Absents excusés :

<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle donne pouvoir à M. ALMERAS Loïc
<u>La Mezière</u>	M. LESAGE Jean-Baptiste
<u>Melesse</u>	Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à Mme MESTRIES Gaëlle
	M. DUMAS Patrice donne pouvoir à Mme MESTRIES Gaëlle
	M. MACE Alain
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme MASSON Josette donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
<u>Vignoc</u>	Mme BLAISE Laurence donne pouvoir à M. HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame MESTRIES Gaëlle

N°ordre	Ordre du jour	Vote
1	<p>Intercommunalité Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Projet de Territoire - Arrêt du projet</p> <p>Le conseil communautaire : Valide le projet de territoire.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour</b> : 33 <b>Abstention</b> : 2 Jean-Baptiste MARVAUD Carole HAMON</p>
2	<p>Intercommunalité Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Pacte de Gouvernance – Approbation</p> <p>Le conseil communautaire : Approuve le pacte de gouvernance</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour</b> : 33 <b>Abstention</b> : 2 Jean-Baptiste MARVAUD Carole HAMON</p>
3	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Contrat de territoire - Actions 2021 du volet 3 (fonctionnement)</p> <p>Le conseil communautaire : Valide la programmation 2021 du volet 3 du contrat de territoire avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, et l'affectation du reliquat cumulé du volet 2 sur l'opération de la salle de sport à Saint-Symphorien.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour</b> : 35</p>
4	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Atelier Relais 2021 - Décision Modificative n°1</p> <p>Le conseil communautaire :</p> <p>Valide la décision modificative n° 1 du budget annexe « Atelier relais » 2021 (le montant des dépenses imprévues passe de 5 000 e à 3 560€)</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour</b> : 35</p>

M. Pascal DEWASMES sort de la salle.

5	<p>Urbanisme Rapporteur : Isabelle LAVASTRE</p> <p>Zones d'Aménagement Différé - Confirmation et modification du périmètre d'une ZAD</p> <p>Le conseil communautaire :</p> <p>Confirme la création de ces Zones d'Aménagement Différé et d'apporter les compléments énoncés à la délibération 2019_371_C, notamment la modification mineure du périmètre de la ZAD de Ouest de Beaucé à La Mézière.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour</b> : 34</p>
---	---	--

M. Bertrand LEGENDRE sort de la salle.

6	<p>Personnel Rapporteur : Emmanuel ELORE</p> <p>RH - Demande de rupture conventionnelle</p> <p>Le conseil communautaire :</p> <p>Valide la rupture conventionnelle et autorise le président à signer la convention.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour</b> : 33</p>
---	---	--

Retour de M. pascale DEWASMES

Retour de M. Bertrand LEGENDRE

7	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>Melesse - DIA E 1633 et E 1635</p> <p>Le conseil communautaire : Décide de ne pas préempter le bien.</p>	<p><b>Majorité</b></p> <p><b>Pour : 34</b> <b>Contre : 1</b> M. Alain FOUGLE</p>
8	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>Pass Commerce et artisanat - Avenant n°3 à la convention</p> <p>Le conseil communautaire :</p> <p>Approuve l'avenant n°3 à la convention «Pass Commerce et artisanat» : prolongation des mesures exceptionnelles et des mesures spécifiques liées au volet numérique du Pass Commerce et artisanat jusqu'au 31 décembre 2021</p>	<p><b>Unanimité</b></p> <p><b>Pour : 35</b></p>
9	<p>Tourisme Rapporteur : Ginette EON-MARCHIX</p> <p>Taxe de séjour - Tarifs 2022</p> <p>Le conseil communautaire :</p> <p>Valide les tarifs de la taxe de séjour communautaire applicables au 1er janvier 2022</p>	<p><b>Unanimité</b></p> <p><b>Pour : 35</b></p>
10	<p>Petite Enfance Rapporteur : Noël BOURNONVILLE</p> <p>Maison de l'enfance à Melesse - Convention de partenariat</p> <p>Le conseil communautaire : Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la SECIB définissant les modalités et les conditions d'acquisition du futur équipement public « Maison de l'Enfance » par la CCVIA à la SECIB, ainsi que les engagements respectifs de la SECIB et de la CCVIA.</p>	<p><b>Unanimité</b></p> <p><b>Pour : 35</b></p>
11	<p>Mobilité Rapporteur : Lionel HENRY</p> <p>Nouvelles expérimentations d'un service d'autopartage – Tarification</p> <p>Le conseil communautaire :</p> <p>Valide les nouveaux tarifs autopartage qui seront appliqués dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021 : 5 € pour une réservation de 30 minutes jusqu'à 6 heures -8 € pour une réservation de plus de 6 h jusqu'à 12 heures de location Tarif solidaire (étudiants, demandeurs d'emploi) : -2,5 € de 30 minutes jusqu'à 6 heures de location -4 € pour une réservation de plus de 6 h jusqu'à 12 heures de location.</p>	<p><b>Unanimité</b></p> <p><b>Pour : 35</b></p>
12	<p>Sport Rapporteur : Yves DESMIDT</p> <p>Mandat spécial - Visite d'un équipement sportif</p> <p>Le conseil communautaire :</p> <p>Donne mandat spécial à Yves Desmidt pour effectuer le voyage d'étude à Lamonzie-Saint-Martin au nom de la Communauté de Communes.</p>	<p><b>Unanimité</b></p> <p><b>Pour : 35</b></p>